

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 décembre 2021

Le vendredi dix-sept décembre deux mil vingt-et-un à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le quatorze décembre deux mil vingt-et-un, par voie dématérialisée, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle La Boétie, hors présence du public, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Marie BELOMBO, Jean-Paul DUTARD, Claire GIRY-LATERRIERE, Coralie JUGE, Nicole GALLOIS, Jean-Marie PANAZOL, Serge OULHEN, Annie BEYDON, Serge NAWROT, Sophie DAL'PAN, Frédéric DELRIEUX, Frédérique CONSTANCEAU, Sébastien DUREY, Pierre CABOS.

Absents excusés : Franck MERY (pouvoir à Serge NAWROT), Henriette ROCHE.

Absents : Michel TOMAS, Joëlle DUVERNEUIL.

Le Maire annonce la mise en route de l'enregistreur, procède à l'appel des membres présents et indique les pouvoirs. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h55.

Puis, il propose Jean-Marie PANAZOL comme secrétaire de séance, ce qui est approuvé par l'assemblée.

Secrétaire de séance : Jean-Marie PANAZOL

Ensuite, le Maire demande si l'assemblée approuve les deux procès-verbaux des deux dernières réunions du Conseil municipal et fait procéder à leur signature.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Le Maire annonce la présence de Mme Claudine VEYSSIERES, journaliste nouvelle correspondante de la Dordogne Libre qui fera un article pour cette presse.

POINTS DELIBERANTS

1- DEMATERIALISATION DES DOSSIERS D'AUTORISATION D'URBANISME

Le Maire explique que toutes les communes devront obligatoirement pouvoir recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée à partir du 1^{er} janvier 2022. Le demandeur pourra toujours faire le dépôt de son dossier en version papier mais aussi par internet via le télé service dédié à cela.

Il rappelle que c'est le service instructeur du Grand Périgueux qui instruit les demandes pour Château l'Evêque ; il craint que toutes ces nouveautés informatiques posent problème aux habitants âgés.

Quelques élus prennent la parole pour indiquer que sans être âgés, ils ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique et peuvent rencontrer des difficultés.

La possibilité que les agents Maison France Services (MFS) aident les particuliers dans cette démarche est évoquée mais, ce serait encore ajouter une mission à leur liste de tâches déjà bien longue... Le Maire indique qu'en plus, l'aide au financement de ce service n'est prévu que pour 24h00/semaine et qu'avec l'agence postale communale, certes la notion de services publics est bien assurée pour les administrés mais il y a un coût.

Il est évident que MFS a bien soulagé l'accueil de la mairie et que cela rend service aussi à une population venant des communes alentours et même d'assez loin (Tocane, Ribérac...) ; il donne tous les détails de l'organisation de ces services (horaires d'ouverture, nombre d'agents, nature des missions...).

Coralie JUGE ajoute qu'en plus d'orienter les administrés vers le service compétent pour leur demande, souvent elles traitent directement le problème ; les deux agents en place pour la MFS sont vraiment impliquées au-delà de leurs obligations car très volontaires.

Sur une question de Frédéric DELRIEUX, le Maire explique comment demander l'autorisation d'ouvrir une MFS et Marie BELOMBO rappelle comment, dans son mandat de Maire, elle avait lancé l'opération pour obtenir l'ouverture de cette MFS et cherché à remplir toutes les conditions imposées par la Préfecture.

Quelques membres de l'assemblée vantent ou confirment le mérite et le professionnalisme des deux agents en place malgré les difficultés rencontrées pour contacter les référents des administrations.

Le Maire souhaite revenir sur le sujet de la dématérialisation des autorisations sur les droits du sol.

A la question de Serge OULHEN sur le paiement fait au Gd Px, le Maire répond que cela n'a aucun lien puisqu'il s'agit de l'instruction des demandes et non de la manière de déposer la demande ; il précise que les agents de la mairie peuvent également aider les particuliers à faire leur dépôt via internet.

Il est donc demandé au Conseil municipal de désigner le télé service issu du logiciel cart@ds (utilisé conjointement par le Gd Px et la commune) comme guichet unique pour le dépôt dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

2- BUDGET : DECISION MODIFICATIVE

Le Maire donne la parole à Marie BELOMBO qui explique que, malgré des prévisions généreuses, du fait de beaucoup de remplacements d'absences pour maladie ou autre, il est nécessaire de faire un virement pour le paiement des salaires de décembre :

- Chapitre 11 : charges à caractère général
 - Prélèvement sur le compte 60612 Energie – électricité - 500€
- Chapitre 12 : charges de personnel
 - Virement + 500€

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

3- BILAN CANTINE

Marie BELOMBO commente les chiffres présentés à l'écran, et portés sur le tableau qui suit, en précisant que l'année 2020 a été particulière du fait du confinement et de la fermeture de l'école pendant 8 semaines ; les frais des produits d'entretien ont explosé avec les besoins importants de désinfection malgré l'utilisation de produits sains moins onéreux.

Coralie JUGE explique que le restaurant scolaire conserve le label Ecocert qui impose de proposer un certain nombre de repas équilibrés, bio et/ou végétariens par semaine, malgré le changement de responsable du service et les aléas de l'année.

Marie BELOMBO indique l'origine des montants indiqués et la nature des dépenses et recettes. Elle ajoute que les tarifs des repas n'ont pas été modifiés depuis longtemps et qu'il n'y a pas de subvention CAF puisque les conditions d'attribution de l'aide ne sont pas remplies.

Elle annonce également qu'il y a des repas préparés pour l'ALSH extrascolaire, la crèche, quelques agents ponctuellement et des enseignants.

Il est précisé que les frais de personnel s'élèvent en moyenne à 72 000 € tandis que ceux des denrées sont de 43 000 €... suit un bref échange de vues entre les élus puis, il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce bilan de l'année 2020 pour le restaurant scolaire.

bilan cantine et garderie péri-scolaire année 2020			
Nature des dépenses	montant total	restaurant scolaire	péri-scolaire
		montant	montant
Charges de personnel	117 673,96 €	72 176,46 €	45 497,50 €
Denrées	43 446,36	43 446,36	
gouters			1 399,02
Certif.Blo-analyses labo	947,5	947,50 €	
Produits entretien	4 438,83	2 959,22 €	1 479,61 €
Eau	813,97 €	651,18 €	162,79 €
Edf	2 668,89 €	1 601,33 €	1 067,56 €
Gaz	4 082,88 €	2 865,02 €	1 217,86 €
petites fournitures	522,34 €	232,49 €	289,85 €
Vet.Travail	90,64	90,64 €	
Téléphone	153,20 €	131,31 €	21,89 €
Entretien matériel-Bât	2 298,13 €	1 965,77 €	332,36 €
TOTAL	178 535,72 €	127 067,28 €	51 468,44 €

Nature des recettes	montant total	montant restaurant scolaire	montant ALSH
Facturation familles	68 508,95 €	58 850,55 €	9 658,4
facturation gdp ALSH	11 040,16 €	11 040,16	
facturation gdp treche	3 605,54 €	3 605,54 €	
CNASEA	3 619,67 €	2 068,38 €	1 551,29
subvention CAF	11 685,71 €	0	11 685,71
Indemnités Journalières	17 971,06 €	9 786,35 €	8 184,71 €
TOTAL	116 431,09 €	85 350,98 €	31 080,11 €
DEFICIT	-62 104,63 €	-41 716,30 €	-20 388,33 €

Mise au vote : 0 contre, 1 abstention, adoption à la majorité.

4- PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021, 2022

Marie BELOMBO conserve la parole et explique que cette décision doit être prise chaque année car, à partir du 19 décembre, il ne peut plus y avoir de paiement de factures d'investissement (sauf si elles ont déjà été engagées) et il ne peut pas y avoir de paiement pour les factures qui seront engagées en janvier 2022 ; ces règlements devraient normalement attendre l'approbation du budget 2022.

Mais, la loi des finances, dans son article L1612-1 du Code des collectivités, propose que 25 % du montant des factures puissent être mandatés selon la modalité suivante :

- montant des dépenses budgétisées en 2021 : 619 689,25€
 - capital emprunté (chapitre 16) : -138 531,43€
- soit 481 157,82€ x 25% = 120 289,45 €

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser cette modalité de mandatement et donner tous pouvoirs au Maire pour signer les pièces nécessaires.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Le Maire en profite pour annoncer la vente de deux lots du lotissement Domaine de la Gorce 2 et une approche sur un 3^{ème}.

5- ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF

Le Maire informe l'assemblée des dispositions de cette démarche ; elle a essentiellement pour objet d'étudier et d'adapter l'action aux besoins de la commune pour améliorer les équipements et services liés à la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services aux familles, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Il précise les garanties amenées par cette convention : le développement de nouveaux services par des aides financières nouvelles mais aussi le maintien des aides actuelles à l'accueil périscolaire contre l'engagement de mettre en place des formations qualifiantes.

Marie BELOMBO rappelle toutes les aides apportées par la CAF depuis des années tant sur le plan de l'investissement par l'aménagement de locaux, que pour le fonctionnement pour les accueils périscolaire et extrascolaire.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'engagement de la commune dans la démarche de la CTG et de donner mandat au Maire pour signer l'acte d'engagement (la CTG interviendra à partir du 1^{er} janvier 2022).

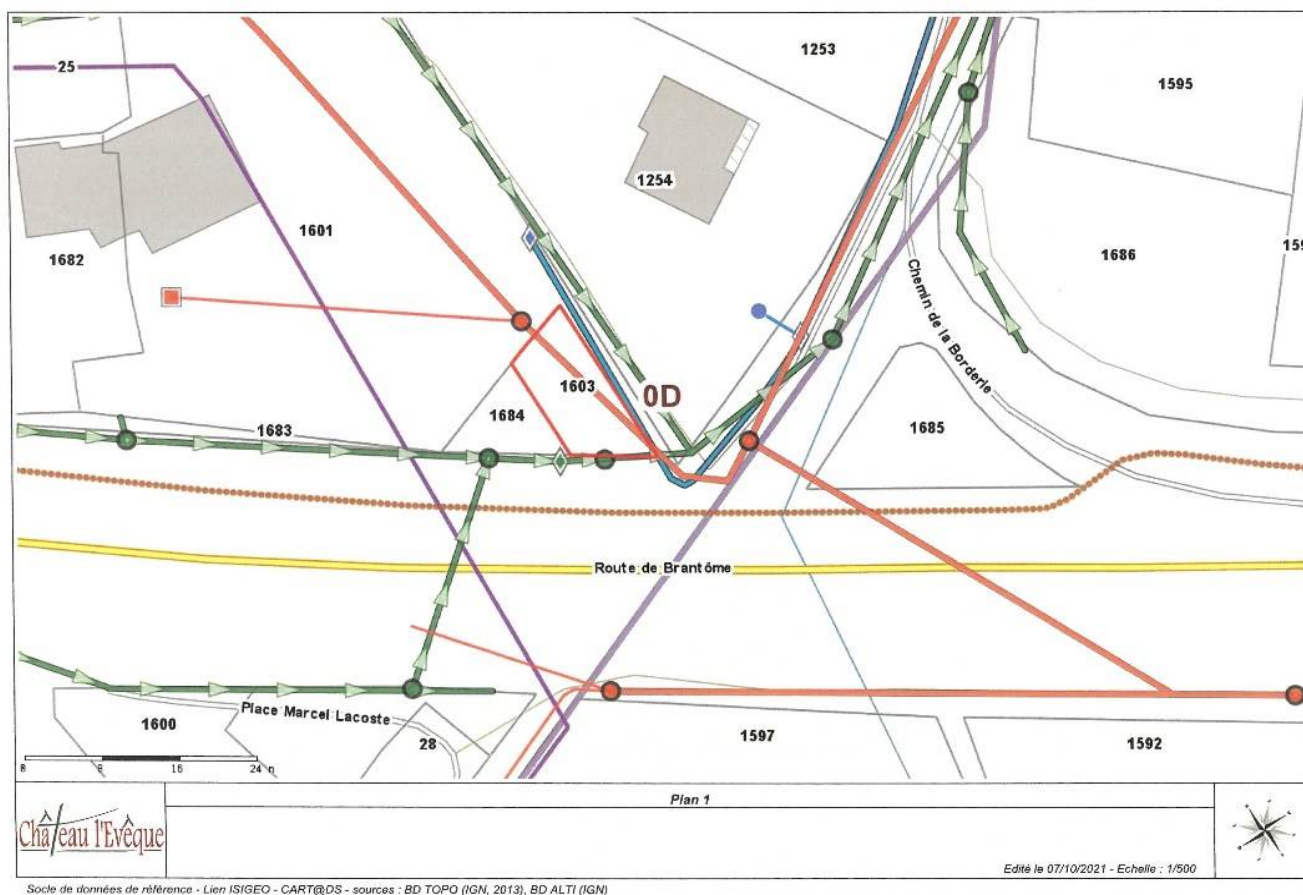
Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

6- ACQUISITION DE TERRAIN

Le Maire rappelle l'histoire de cette parcelle cadastrée section D n° 1603 de 120 m², oubliée par le Conseil départemental lors de l'achat des terrains appartenant aux époux AUDEBERT pour faire la déviation du bourg.

Cette parcelle, non constructible, est traversée par une canalisation d'évacuation au tout à l'égout. Les propriétaires étant décédés, les héritiers ont demandé que la commune achète ce terrain et proposé le prix de 40 € le m². Le Conseil départemental a indiqué avoir payé 5.49 € le m² pour les parcelles autour.

Après avoir contacté le service des domaines qui a avancé le prix de 2 € le m², et après avoir expliqué toutes les fonctions des différentes canalisations souterraines du lieu (évacuation des eaux pluviales et autres) le Maire demande au Conseil de se décider sur un prix à proposer aux vendeurs étant précisé que l'entretien du pré est assuré par la commune depuis des années.



Sophie DAL'PAN demande ce que cela apportera à la commune d'acheter ces 120 m² et le Maire lui répond que la commune ne demande rien mais que les héritiers souhaitent régulariser.

Au vu des années d'entretien du lieu par les services de la commune, sa nature non constructible qui ne changera pas et sa petite surface (120 m²)... et devant le refus d'un don de cette parcelle à la commune par les héritiers, le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer et de proposer un prix ; à l'issue d'un tour de table où chacun s'est exprimé, le Maire met au vote la proposition de 3 € le m².

Mise au vote : 0 contre, 2 abstentions, adoption à la majorité.

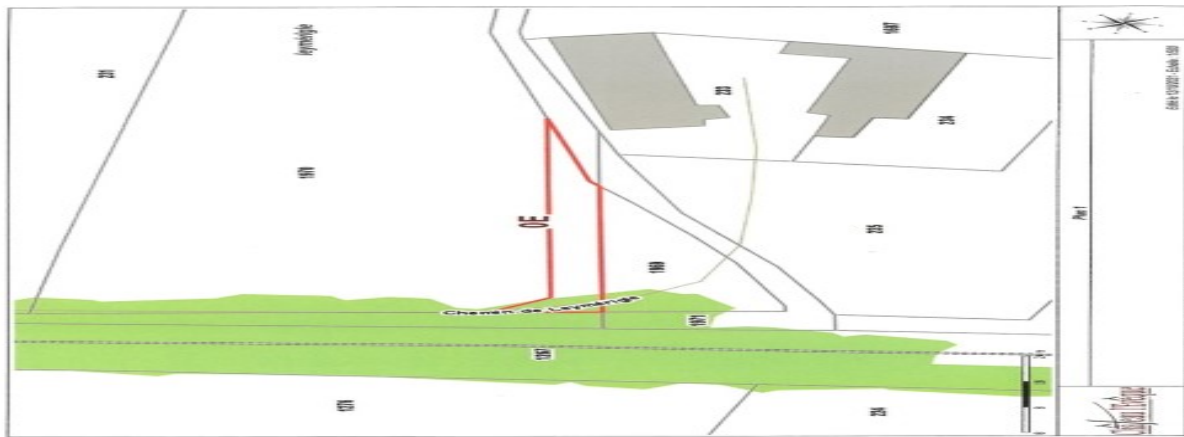
7- SDE 24

a) convention de servitude avec le SDE24 – effacement fils nus

Le Maire explique qu'à Leymergie, le SDE 24 a procédé à l'effacement de fils nus avec enfouissement de la nouvelle ligne. Une partie de cette opération intervient sur la parcelle E 1968 qui appartient au domaine privé de la commune et une autre partie sur le chemin rural, domaine public.

Il convient d'établir deux servitudes souterraines de passage avec le SDE 24 pour :

- établir à demeure dans une bande de 1 m de large une canalisation souterraine sur une longueur totale de 55 m environ, ainsi que ses accessoires situés à au moins 1 m de la surface après travaux,
- indiquer la pose des coffrets et/ou accessoires,
- effectuer élagage, abattage, dessouchage de toutes plantations si nécessaire,
- utiliser les ouvrages désignés et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les services publics, l'une sur le domaine privé de la commune, l'autre sur le domaine public (chemin rural) et donner tous pouvoirs au Maire pour en signer les conventions.



Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) convention nouvelle donne

Le Maire rappelle le diagnostic par le SDE 24 sur les installations d'éclairage public qui avait fait apparaître de la vétusté ; il avait été présenté à l'assemblée ainsi que la proposition du SDE 24 pour aider la commune à moderniser le parc et ainsi faire des économies d'énergie et d'argent. Il demande au Conseil municipal de programmer cette opération sur 5 ans, de provisionner 30 000 € par an pour cela et de lui donner tous pouvoirs pour signer la convention.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

8- MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Le Maire donne la parole à Marie BELOMBO. Elle explique le parcours professionnel au sein de la collectivité d'un agent dont il est demandé d'augmenter son temps statutaire annualisé de 31h21 pour le porter à 35h00 à compter du 1^{er} janvier 2022. Il est précisé que comme elle fait déjà 10h00 par jour en période scolaire en qualité d'ATSEM et d'animateur en péri-scolaire, elle devra faire des heures pendant le temps hors scolaire. Il est ajouté que cette proposition a été acceptée par le comité technique du centre de gestion de la Dordogne dans sa session de novembre 2021.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

9- CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CDG 24

Le Maire indique que la commune, comme chaque année, doit adhérer à un service de médecine professionnelle et préventive ; il propose de renouveler l'adhésion au service du CDG 24 et demande pouvoir pour signer la convention.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

10- ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Maire rappelle l'achat à Mme MOSSION de trois terrains boisés ; les peupliers ont été coupés et vendus pour 2 500 €. Comme l'acte d'achat est enfin signé, la commune est maintenant propriétaire et le chèque de la vente des arbres peut être encaissé.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Le Maire en profite pour expliquer que le parcours santé va venir sur cet espace ; par contre, il est nécessaire de le nettoyer et un devis de broyage va être demandé.

11- REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN AGENT

Le Maire explique que la direction de l'ALSH extrascolaire a demandé au responsable du restaurant scolaire de préparer un petit déjeuner amélioré le 29 octobre 2021. L'agent a fait l'avance des frais pour 21 € et il est nécessaire de le rembourser étant précisé que cette somme sera facturée au Grand Périgueux.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

12- RAPPORT D'ACTIVITE 2020-2021 DU GRAND PERIGUEUX

Le Maire indique que le rapport d'activité 2020-2021 du Grand Périgueux a été adressé aux membres de l'assemblée pour leur permettre d'en prendre connaissance avant la réunion.

Il porte sur le bilan des actions entreprises en 2020 par la communauté d'agglomération dans le cadre du projet de mandat 2014-2020, sachant que l'action 2020 a été bouleversée par la crise sanitaire.

Les moyens financiers :

- budget d'investissement : 3,1 M€
- budget fonctionnement : 70,1 M€
- épargne brute : 14,2% en 2020 (ce taux a augmenté de 13% entre 2014 et 2020).

LES GRANDS PROJETS

Le pôle Aliénor : en 2023, le siège du Grand-Périgueux sera installé au sein du quartier des affaires, montant total 17 M € financé par :

- vente du siège actuel 2,3 M€
 - les contributions : Etat, Région, Département : 3,2 M€
- 8 000 m2 qui regrouperont : Péri-bus, CIAS, maison de l'emploi, mission locale... ainsi que d'autres services.

La gestion des déchets : préparation du transfert de la compétence au SMD3 avec 58 agents pour le 1er janvier 2021.

Les objectifs : environnementaux, contrainte financière, modernisation du mode de collecte. Compenser la hausse des coûts d'enfouissement et réduire la pénibilité du métier.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera supprimée dès que la taxe incitative sera en vigueur.

Le numérique : pour Château L'évêque, 1225 adresses sont référencées, 36 % d'entre eux sont déployés et 10 % raccordables. Un agent d'Orange tiendra une permanence à la mairie la journée du 7 janvier pour répondre aux questions des administrés sur la fibre.

Mobilité : la navette ferroviaire Mussidan – Niversac : 4 haltes ferroviaires : Razac – Marsac – Boulazac – Niversac. Cette navette assurera un train toutes les 30 min entre Mussidan et Niversac à partir de 2022.

Depuis le 13 décembre 2020, plus de 20 trains par jour s'arrêtent matin et soir dans les deux sens à la halte de Boulazac. Le BHNS, quant à lui, permet de circuler de Coulounieix-Chamiers à Boulazac en offrant un gain de temps aux voyageurs.

Le Maire indique que toutes ces organisations permettent de conserver les arrêts en gare de Château l'Evêque et un long débat s'installe entre les membres de l'assemblée sur les transports ferroviaires et bus.

En 2020, il y a eu la préparation de la réalisation du tronçon rue du Président Wilson – Cours Fénélon et l'expérimentation devant Monoprix : une opération globale de 9 M €.

ECONOMIE

Aides pour conforter la trésorerie des entreprises pendant la pandémie. 51 entreprises ont bénéficié de 630 000 € de prêt à 0 %.

Le Grand Périgueux a déployé 2 dispositifs pendant cette période :

- « Ma ville mon shopping », proposé par le groupe la Poste et l'agglomération ; le Gd Px en a assuré une communication pour motiver les achats dans les magasins de proximité.
- 300 000 € ont été débloqués pour une période 2020-2022 ; une aide visant à couvrir les loyers de novembre 2020 jusqu'à 1000 €. 270 entreprises (dont notre coiffeuse) en ont bénéficié pour un total de 215 000 €.
(Les communes ont financé à part égale avec l'agglomération).

DES PROJETS DE REQUALIFICATIONS

- Epicentre : réaménagement sur 35 000 m² à Boulazac-Isle-Manoire
- Ilot Beauronne : des acquisitions en 2020 pour un montant de 1,2 M €
- Zone de Péri-ouest : des acquisitions en cours pour 2,2 M €
 - Chemin de randonnée et voie douce, la commune est entrée dans l'étude du Grand Périgueux (la commune a reçu 15 000 € pour le chemin de randonnée du Cros).
 - Un projet est en cours qui reliera Agonac – Château l'Evêque – Chancelade puis la voie des stades.

Mise au vote de l'approbation du rapport présenté : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

13- SUBVENTION PROGRAMME AMELIA 2

Le Maire donne la parole à Marie BELOMBO qui explique qu'une habitante demande une aide dans le cadre du programme Amélia 2 pour un réaménagement du logement et la réfection de l'assainissement individuel. C'est un foyer aux revenus très modestes et le besoin des travaux est réel.

- montant des travaux hors taxes : 51 209,43 €
- montant validé par L'ANAH : 24 577,00 €
- prime de l'ANAH : 3 000,00 €
- prime ANAH « passoire thermique » : 1 500,00 €
- Département : 2 000,00 €
- commune : 2 550,00 €
- agglomération : 3 770,00 € dont 220€ pour le contrôle du SPANC

Le Maire ajoute que la somme est prévue au budget ; chaque année, une enveloppe est affectée à ce programme et il reste une certaine somme permettant l'attribution de cette aide bien méritée.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

POINTS INFORMATIFS

14- TERRE DE JEUX 2024

Le Maire rappelle l'information déjà donnée sur le sujet (prochains jeux olympiques organisés en France) et le désir de s'inscrire dans le programme Terre de Jeux dont la commune a obtenu le label. Cela implique l'engagement de :

- soutenir l'éducation par le sport (ce qui est fait avec les associations sportives de la commune),
- s'engager à promouvoir la valeur sportive auprès des élus et du personnel de la collectivité,
- favoriser la découverte des activités sportives toute l'année (ce que le Défi Sport amène tous les ans),
- développer le sport-santé sur le territoire de la commune (en cours avec le projet du parcours santé).

Le sport : un moteur de valorisation du territoire et du développement économique.

Le Maire précise que les communes voisines (Champcevinel, Agonac, Cornille) sont également labellisées et cela permet de programmer des actions sportives (rencontres inter-élus, journées sportives pour jeunes et moins jeunes...) au niveau du canton.

Du fait que la commune est labellisée Terre de Jeux, les habitants auront la priorité, pour ceux qui le souhaitent bien sûr, pour être bénévoles pour les compétitions sportives des JO.

Ensuite, il énumère toutes les possibilités de challenges qui s'offrent aux 4 communes pour valoriser le sport.

15- INSTALLATION CLASSEE D'UN METHANISEUR A AGONAC

Le Maire indique qu'une enquête publique est en cours pour une consultation sur l'installation d'un méthaniseur à Agonac. Il explique que Château l'Evêque est concernée du fait de la proximité du lieu d'implantation ; il ajoute que le site a été choisi parce que de bonnes conditions sont réunies : matières premières déjà sur place et facilité de transport puisqu'une canalisation de gaz est présente à côté.

16- FREE, DEPLOIEMENT DU RESEAU FREE MOBILE – IMPLANTATION SUR LE PYLONE SFR EXISTANT

Le Maire annonce l'installation de trois antennes Free au pied du poteau de SFR à La Pécou pour améliorer les 3, 4 et 5 G. Il explique que le sujet n'est qu'informatif car les communes n'ont aucun droit de regard sur ces opérations.

Serge OULHEN ajoute que cela doit être placé loin des habitations et précise que la 5 G est plus dangereuse que la 4 G pour l'être humain.



17- CAPTEURS DE CO2 (PURIFICATEURS D'AIR) EN MILIEU SCOLAIRE

Le Maire informe l'assemblée que l'Education nationale propose une aide de 2 € par élève ou 50 € par capteurs de CO2 pour en équiper chaque classe de l'école. Après information auprès de différents fournisseurs et du Grand Périgueux dans le cadre des achats groupés, le prix d'un capteur est de 220 € HT et il en faut 10.

Sinon, il faut continuer à aérer les classes toutes les heures...

Jean-Marie PANAZOL précise que l'aération imposée par l'alerte du capteur de CO2 peut aider à éduquer les élèves et enseignants sur le besoin d'aérer.

Frédérique CONSTANCEAU fait part de son expérience personnelle et indique que l'aération doit être faite au moins 4 fois par jour.

Frédéric DELRIEUX, médecin de la commune, donne un exemple des conséquences sur le fait de ne pas aérer les locaux.

Il y a plusieurs échanges d'opinion sur le sujet et le Maire termine le débat en annonçant que cela va être étudié.

18- QUESTIONS DIVERSES

a) Le Maire annonce une information donnée par le Directeur de l'école (en attendant que lui-même soit contacté par l'Inspecteur d'Académie) : l'Education nationale a demandé de prévoir une dixième classe dans l'école pour la rentrée prochaine.

Il explique qu'elle pourrait se faire dans les locaux de l'ancienne pharmacie dont la commune a racheté l'usufruit. Cette 10^{ème} classe accueillerait des élèves de petite section de maternelle. Des travaux de clôture seraient nécessaires pour sécuriser les lieux (fermer le parking).

Récemment, le ministre a annoncé un nombre maximal de 24 élèves à respecter par classe ; actuellement, la classe de PS de maternelle reçoit 30 élèves.

Avant toutes choses, il faut réfléchir sur l'organisation du bâtiment sans faire de travaux puisque la commune n'a que l'usufruit ou décider d'acheter avant l'échéance pour permettre un aménagement différent des locaux.

Cette annonce bouleverse et remet en question la planification des projets au bénéfice de celui-ci mais... il y a des priorités.

b) Frédéric DELRIEUX prend la parole pour exposer une problématique sur la présence d'une dizaine de chats sur un certain lieu de la commune, provoquant de réels dégâts.

Une habitante les nourrit ce qui les incite à rester.

Il indique qu'il faudrait au moins les stériliser pour en stopper la multiplication, ce que cette personne accepte mais ne peut financer en totalité.

Le Maire intervient et explique qu'une convention avec la SPA et l'association « Sos chats libres », pour une adhésion annuelle de 1 500 €, propose la prise en charge de la stérilisation des bêtes par ces organismes moyennant finances bien sûr.

Les élus apportent des précisions et proposent que l'habitante prenne contact directement avec l'association SOS chats libres pour que les chats soient stérilisés surtout que des aides peuvent lui être attribuées.

Personne n'ayant plus de question, le Maire déclare la séance levée à 21h00.